

COMMUNE de CIVRIEUX
EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES DU MAIRE
n°2013-170 – Travaux Route du Chanay V.C. n°5 – Entreprise SOBECA

Madame le Maire de la Commune de CIVRIEUX

VU le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212.1, L 2212.2, L 2212.3 et L 2213.1 ;
VU le Code de la Route, notamment ses articles R411.8 et R 411.25 ;
VU le Code Pénal, notamment son article R 26 paragraphe 15 ;
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise SOBECA, ZI Saint-Romain BP 2 69480 ANSE pour la réalisation de travaux d'extension du réseau gaz et réalisation de branchements GrDF sur le VC n°5 « route du Chanay » pour une durée de 30 jours à compter du 4 novembre 2013 ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera interdite sur la VC n°5 « route du Chanay » de l'allée de la Gasse (VC n°69) au chemin du Pont de Pierre (VC n°8).

- Cette réglementation sera applicable du 4 novembre au 5 décembre 2013 de 7 heures 30 à 16 heures 30 ; la circulation sera rétablie en dehors de ces horaires et le week-end ;
- L'accès des riverains sera préservé.

ARTICLE 2 :

Une déviation sera mise en place dans les deux sens par le chemin du Pont de Pierre (VC n°8), la RD n°66, et la RD 66E (cf. plan joint).

ARTICLE 3 :

La signalisation de la réglementation sera mise en place, entretenue et déposée, par l'entreprise SOBECA.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié dans la Commune de CIVRIEUX.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de l'Ain,
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de St André de Corcy ;
- M. l'ingénieur des T.P.E., chargé de la Subdivision de l'Équipement à Trévoux ;
- Entreprise SOBECA, ZI Saint-Romain BP 2 69480 ANSE.

Fait à CIVRIEUX, le 31 octobre 2013
Madame le Maire,

Marie Jeanne BEGUET

COMMUNE de CIVRIEUX
EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES DU MAIRE
n°2013-167 – Travaux Route du Chanay V.C. n°5 – Entreprise Cholton

Madame le Maire de la Commune de CIVRIEUX

VU le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212.1, L 2212.2, L 2212.3 et L 2213.1 ;
VU le Code de la Route, notamment ses articles R411.8 et R 411.25 ;
VU le Code Pénal, notamment son article R 26 paragraphe 15 ;
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise Cholton SAS, 197 ancien canal de la Madeleine 69440 SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE pour la réalisation de travaux de réalisation d'un réseau d'eau potable sur le VC n°5 « route du Chanay » pour une durée de 30 jours à compter du 4 novembre 2013 ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera interdite sur la VC n°5 « route du Chanay » de l'allée de la Gasse (VC n°69) au chemin du Pont de Pierre (VC n°8).

- Cette réglementation sera applicable du 4 novembre au 5 décembre 2013 de 7 heures 30 à 16 heures 30 ; la circulation sera rétablie en dehors de ces horaires et le week-end ;
- L'accès des riverains sera préservé.

ARTICLE 2 :

Une déviation sera mise en place dans les deux sens par le chemin du Pont de Pierre (VC n°8), la RD n°66, et la RD 66E (cf. plan joint).

ARTICLE 3 :

La signalisation de la réglementation sera mise en place, entretenue et déposée, par l'entreprise Cholton SAS.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié dans la Commune de CIVRIEUX.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de l'Ain,
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de St André de Corcy ;
- M. l'ingénieur des T.P.E., chargé de la Subdivision de l'Équipement à Trévoux ;
- Entreprise Cholton SAS, 197 ancien canal de la Madeleine 69440 SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE.

Fait à CIVRIEUX, le 31 octobre 2013
Madame le Maire,

Marie Jeanne BEGUET